

# COMPTE RENDU

## CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2013 à 21 h 00

**PRESENTS** : MM. Jacques Dussutour, Jean-Claude Le Borgne, Bernard Dhoudain, Jacques Pérès, Marie-Cécile Pontières, Séverine Lauberton, Elisabeth Pourtet, Jean-Bernard Carrère, Jean-Louis Bareilles.

**EXCUSES** : Jean-Daniel Haurine (procuration à Jean-Bernard Carrère), Henri Castagné (procuration à Jacques Pérès), Michel Gangnet, Catti Houle, Alain Lescoules (procuration à Jacques Dussutour).

Malgré l'absence de monsieur le maire et avec l'accord de celui-ci, le conseil municipal se tient pour permettre l'attribution des lots pour la remise en état de l'office de tourisme, et de la voirie de Soucastets et ne pas retarder le démarrage des travaux, et la décision concernant l'achat d'un chargeur pour le déneigement de la ville. Préalablement ces différents dossiers ont été présentés par monsieur le maire et débattus lors d'une commission des travaux spécifique.

La séance sera présidée par Monsieur Jacques Dussutour, premier adjoint.

### **1) Attribution des lots – Office du tourisme**

Jacques Dussutour, premier adjoint, rappelle les raisons de ces travaux :

- remise en état du rez-de chaussée et du sous-sol après la crue
- installation de la climatisation à l'étage
- installation de la vente des forfaits au sous-sol ; Une nouvelle billetterie sera installée en bas. Elle permettra après accord entre stations, la vente de forfaits « Grand Ski by NPY » (Luz-Ardiden, Tourmalet, Pic du Midi, Gavarnie et Cauterets), 6 jours consécutifs, et la vente des forfaits du Tourmalet avec compensation pour Luz.
- réfection des toilettes publiques extérieures avec adaptation à un public handicapé.

Une mise en concurrence a été effectuée.

Tous les lots sont pourvus.

Jacques Dussutour donne lecture de l'analyse des offres effectuée par la maîtrise d'œuvre.

#### **Lot 1 : Gros œuvre - estimation : 9500 € HT**

2 entreprises ont répondu : Prattedessus Frères et Vignes (Argelès).

Il est décidé d'attribuer le lot à la moins disante : Prattedessus pour un montant de 10 127,63 €, les 2 entreprises présentant par ailleurs la même technicité.

#### **Lot 2 : cloisons – isolation - estimation : 10 500 € HT**

2 entreprises ont répondu Finibat et Vignes.

Les entreprises présentent la même technicité. Il est proposé d'attribuer le lot à la moins disante : Finibat pour un montant de 11 495,58 € HT.

#### **Lot 3 : menuiseries aluminium - estimation 6 000 € HT**

2 entreprises ont répondu : menuiseries Bagnérais et Labastère.

Il est proposé d'attribuer le lot à l'entreprise Menuiseries Bagnérais, moins disante, pour un montant de 5 770 € HT.

#### **Lot 4 : menuiseries bois – estimation 17 000 € HT**

3 entreprises ont répondu : menuiseries Bagnérais, Prattedessus, Pérès.

En tenant compte des 2 critères valeur technique et prix, l'entreprise classée en première position est Prattedessus pour un montant de 17 880,36 €.

### **Lot 5 : carrelages - estimation 4 800 € HT**

2 entreprises ont répondu Vignes et Finibat.

En tenant compte des 2 critères valeur technique et prix, l'entreprise classée en première position est Finibat pour un montant de 4 326,00 € HT.

### **Lot 6 : revêtement de sols – estimation 5 900 € HT**

4 entreprises ont répondu : Cuello, DPR, Lorenzi, Abadie.

Le marché est attribué à la moins disante : Cuello pour un montant de 4 574,70 €, la qualité technique étant égale.

### **Lot 7 : peinture – estimation 7 100 € HT**

4 entreprises ont répondu Cuello, DPR, Abadie, Lorenzi.

Il est proposé d'attribuer le lot à la moins disante : Cuello pour un montant de 4 912,98 €, la qualité technique des entreprises étant égale.

### **Lot 8 : plomberie – sanitaire – climatisation – estimation 22 500 € HT**

Une seule offre nous est parvenue, celle de l'entreprise Choozy pour un montant de 20 309,39 €. Il est proposé de lui attribuer le lot.

### **Lot 9 : électricité – chauffage – estimation 25 700 €**

2 entreprises ont répondu : Chanay et SPIE Sud Ouest.

Les 2 entreprises ont la même valeur technique. L'offre de SPIE est sensiblement moins-disante. Il est proposé de lui attribuer le lot pour un montant de 16 570 €.

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'entériner les propositions de la maîtrise d'œuvre et autorise le premier adjoint à signer les marchés correspondants.

Le montant total du marché est de 96 146,64 € HT pour une enveloppe initiale estimée à 109 000 € soit -12 853,36 €.

## **2) Remise en état de la voirie de Soucastets**

Monsieur Jacques Dussutour, premier adjoint, rappelle qu'une consultation a été lancée pour la remise en état de la voirie de Soucastet, très endommagée par la crue. Une première tranche de travaux, de la départementale au bâtiment de la direction des routes doit absolument être engagée avant l'hiver, la voirie étant impossible à déneiger autrement. La seconde tranche se fera au printemps.

Les travaux ont été estimés à 131 000 € TTC, par les services techniques.

5 entreprises ont répondu : Malet, Colas Sud Ouest, Routière des Pyrénées, SBTP, ORTEU.

Toutes répondent aux critères techniques.

L'entreprise la moins disante est Colas Sud Ouest pour un montant de 127 368,39 € TTC.

De plus cette entreprise peut intervenir très vite.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer le marché à Colas Sud-Ouest et autorise monsieur le premier adjoint à signer le marché correspondant.

## **3) Achat d'un téléchargeur pour le déneigement de la ville**

Monsieur le maire rappelle qu'un avis d'appel à concurrence a été lancé pour la fourniture et la livraison d'un chargeur sur pneus pour déneiger la ville.

6 réponses ont été obtenues.

Après analyse, les 2 offres les mieux-disantes sont celles de Bobcat et de JCB.

Les services techniques ont procédé ensuite aux essais du matériel proposé par ces 2 sociétés.

Ils suggèrent de retenir le chargeur de JCB plus maniable et moins onéreux pour un montant de 35 000 € HT.

Le conseil municipal décide de se conformer à la proposition des services techniques et autorise monsieur le maire à signer le devis correspondant.

Le matériel ne sera livré qu'en 2014.

JCB s'engage à prêter gracieusement à compter du 20 décembre à la commune un engin équivalent en attente de la livraison du téléchargeur.

L'étrave du tracteur, initialement achetée pour déneiger, pourra être revendue.

#### **4) Echange de terrain**

Monsieur Jacques Dussutour, 1<sup>er</sup> adjoint, rappelle que lors de la séance du 28/10/2013, le conseil municipal a procédé au déclassement d'une portion de chemin rural dit de la Hourcade.

Cette portion de chemin rural fait désormais partie du domaine privé de la commune, portera le n°203 et a une contenance de 66m<sup>2</sup>.

Monsieur Jacques Dussutour, 1<sup>er</sup> adjoint, propose de céder cette parcelle à Monsieur René Mateu.

En échange Monsieur Mateu cède à la commune la parcelle n°204 d'une contenance de 7m<sup>2</sup>. Cette parcelle permettra le passage de la canalisation d'eaux usées de la résidence les Hauts de Luz en souterrain et le passage des piétons de cette résidence qui peuvent rejoindre ainsi l'impasse de l'Yse et le centre de Luz-Saint-Sauveur.

Cet échange de terrains se fait sans soulte.

Les frais d'acte notarié sont à répartir à parts égales entre la commune de Luz-Saint-Sauveur et Monsieur René Mateu.

La commune de Luz-Saint-Sauveur décide de confier la rédaction de l'acte à Maître Roca, notaire à Argelès-Gazost.

Le conseil municipal délibère à l'unanimité et autorise monsieur le maire à signer l'acte notarié.

#### **5) Révision du loyer de l'actuelle caserne de gendarmerie**

Monsieur Jacques DUSSUTOIR, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire rappelle au conseil municipal que le bail de la caserne de gendarmerie est arrivé à terme le 30 septembre 2013.

Il convient de le renouveler pour une durée de 3, 6, 9 ans à compter du 01 octobre 2013.

Monsieur Jacques DUSSUTOIR demande donc à l'assemblée de bien vouloir autoriser monsieur le maire à signer tout document présenté par le Groupement de Gendarmerie Départementale des Hautes-Pyrénées relatif au renouvellement de ce bail.

Le conseil municipal après délibération mandate monsieur le maire pour signer tout document à intervenir.

<http://www.software995.com/>

#### **6) Questions diverses**

Monsieur Bernard Dhoudain indique que seuls 6 postes sont à pourvoir à Luz Ardiden, les autres postes étant occupés par les saisonniers de l'an dernier.

Sur ces 6 postes, 2 sont à pourvoir par des techniciens de maintenance électrique, 2 autres par des employés formés à la conduite des télésièges débrayables.

**L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée.**